



Defiscaliser une villa de moins de 2 ans

Par **salim2000**, le **25/02/2011** à **02:18**

Bonjour, j'ayant acheté en 2010 une villa de moins de 2 ans à un vendeur qui a défiscalisé mais qui doit rembourser l'état car n'ayant pas conservé sa construction 5 ans, puis je moi récupérer la défiscalisation d'autant qu'il s'agit de ma première acquisition et de ma résidence principale ? merci

Par **mclerot**, le **14/08/2012** à **12:24**

S'agissait-il d'une défiscalisation par la [Loi LMNP Censi-Bouvard](#) ou par le Scellier?